



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 51

Séance du 24 février 2025

Le Vingt-Quatre Février Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 11 février 2025, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUE Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin,
MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
/
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GIBOIRE Jean-Paul, suppléant
RESTIF Vincent, titulaire
DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
/
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BRÉHIN Colette (Laubrières), GENDRY Daniel (Niafles), LEFÈVRE Laurent (Quelaines St Gault), BALOCHE Dorinne (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé)

Étaient absents : BANNIER Géraldine (Courbeveille), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dorinne BALOCHE a donné pouvoir à Patrick GAULTIER
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Christine DE FARCY DE PONTFARCY

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON
Yannick CLAVREUL a donné pouvoir à Odile GOHIER

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe CHANCEREL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-02/25 : ENVIRONNEMENT

Séance du : 24 février 2025

OBJET 2025-02/25 : ENVIRONNEMENT
DÉCHETS MÉNAGERS – AVENANT AU MARCHÉ SÉCHÉ

M. Pierrick. GILLES, Vice-président en charge des déchets et de la voirie, informe le Conseil communautaire que le marché Lot 4 - Tri des emballages BCMP et le stockage/rechargement des papiers sans tri, a été notifié le 20 décembre 2023 à la société SÉCHÉ éco-industrie.

Le prix « Réception, tri, mise au standard par matériau et conditionnement d'un flux emballages BCMP, rechargement dans les camions des repreneurs » pratiqué par l'entreprise est anormalement haut par rapport à la moyenne nationale. Aussi, la collectivité a entamé des négociations avec la société SÉCHÉ afin de réduire le coût.

L'explication de ce prix élevé est liée à l'important taux de refus de tri de la collectivité. À titre d'information, le taux de refus de tri moyen pour l'année 2024 a été de 37,15%.

Par courrier en date du 22 janvier 2025, la société SÉCHÉ a proposé une grille tarifaire évolutive en faveur de la collectivité, en fonction de l'amélioration de nos taux de refus de tri. La révision sera trimestrielle et sur la base du pourcentage moyen des caractérisations du trimestre N, avec application au trimestre N+1.

Annexe 1 : Grille de prix proposée

	Base - Janv 2024	Prix proposé (€ / To) - Base	Prix proposé - Révision du 01/01/25	Engagement taux refus
Craon - Tri BCMP	340,00 €	340,00 €	360,06 €	[35 - 40 %]
		327,50 €	346,82 €	[30 - 35 %]
		315,00 €	333,59 €	[25 - 30 %]
		302,50 €	320,35 €	[20 - 25 %]
		290,00 €	307,11 €	[15 - 20 %]
		277,50 €	293,87 €	[10 - 15 %]
Craon - Refus	100,00 €	100,00 €	105,90 €	NA

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 10/02/2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité (51 VOTANTS)

- ⇒ **VALIDE** l'avenant au marché Lot 4 - tri des emballages BCMP et le stockage/rechargement des papiers sans tri selon la grille tarifaire présentée ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 28 février 2025

053-200048551-20250224-DELIB20250225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Publication : 04/03/2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance,
Philippe CHANCEREL


